VENTES A L'ENCAN.

PAR DUTILLET & OSMIDALT.

Vente par autorité de justice, le mardi, 11 avril prochain, à 11 heures A.M., devant la porte de la Bourse, à la Nouvelle-Orléans, en trois lots de terre situés dans la paroisse de la Nouvelle-Orléans, et dans le district de Carrollton, et bornés comme suit, savoir :

Premier lot : Borné par en haut par la ligne qui sépare les propriétés de Mme Veuve Bernard Marigny et de Mme Veuve Pierre Soniat, et par en bas par la ligne qui sépare les propriétés de Mme Veuve Pierre Soniat et de Mme Veuve Jean Baptiste Labatut, mesurant 100 pieds de front sur la rue Esplanade, sur une profondeur entre lignes parallèles de 1,000 pieds.

Deuxième lot : Borné par en haut par la ligne qui sépare les propriétés de Mme Veuve Jean Baptiste Labatut et de Mme Veuve Pierre Soniat, et par en bas par la ligne qui sépare les propriétés de Mme Veuve Pierre Soniat et de Mme Veuve Bernard Marigny, mesurant 100 pieds de front sur la rue Esplanade, sur une profondeur entre lignes parallèles de 1,000 pieds.

Troisième lot : Borné par en haut par la ligne qui sépare les propriétés de Mme Veuve Bernard Marigny et de Mme Veuve Pierre Soniat, et par en bas par la ligne qui sépare les propriétés de Mme Veuve Pierre Soniat et de Mme Veuve Jean Baptiste Labatut, mesurant 100 pieds de front sur la rue Esplanade, sur une profondeur entre lignes parallèles de 1,000 pieds.

Conditions de la vente : Pour les lots nos 1 et 2, un tiers comptant, le solde en deux paiements égaux à 1 et 2 ans de date, avec hypothèque spéciale sur les lots vendus, et intérêt à 8 pour cent par an. Pour le lot no 3, un tiers comptant, le solde en deux paiements égaux à 1 et 2 ans de date, avec hypothèque spéciale sur le lot vendu, et intérêt à 8 pour cent par an.

Les frais de vente, de cette vente et de la vente qui en sera faite, seront payés par l'acheteur.

Les lots seront vendus séparément.

Les plans pour les lots nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 sont maintenant entre les mains du soussigné, et peuvent être consultés par les acheteurs éventuels.

Les lots nos 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 33 sont bornés comme suit, savoir : Le lot no 19 est borné par en haut par la ligne qui sépare les propriétés de Mme Veuve Bernard Marigny et de Mme Veuve Pierre Soniat, et par en bas par la ligne qui sépare les propriétés de Mme Veuve Pierre Soniat et de Mme Veuve Jean Baptiste Labatut, mesurant 100 pieds de front sur la rue Esplanade, sur une profondeur entre lignes parallèles de 1,000 pieds. Les lots nos 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 33 sont bornés comme suit, savoir : Ils sont bornés par en haut par la ligne qui sépare les propriétés de Mme Veuve Bernard Marigny et de Mme Veuve Pierre Soniat, et par en bas par la ligne qui sépare les propriétés de Mme Veuve Pierre Soniat et de Mme Veuve Jean Baptiste Labatut, mesurant chacun 100 pieds de front sur la rue Esplanade, sur une profondeur entre lignes parallèles de 1,000 pieds.

Les lots nos 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 33 sont situés sur le côté Nord de la rue Esplanade, entre les rues Chartres et Roffignac, et sont numérotés sur le plan.

Conditions de la vente : Pour les lots nos 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 33, un tiers comptant, le solde en deux paiements égaux à 1 et 2 ans de date, avec hypothèque spéciale sur les lots vendus, et intérêt à 8 pour cent par an.

Les frais de vente, de cette vente et de la vente qui en sera faite, seront payés par l'acheteur.

Les lots seront vendus séparément.

Le plan pour les lots nos 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 33